



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 3 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de notre règlement interne, nous souhaitons interpeller le gouvernement sur la situation des femmes incarcérées au Luxembourg.

Le rapport de suivi du Contrôleur externe des lieux privatifs de liberté a mis en évidence des constats préoccupants relatifs aux conditions de détention spécifiques aux femmes que nous souhaitons aborder, notamment en ce qui concerne :

- les conditions matérielles de détention, y compris pour les femmes enceintes ou mères avec enfants ;
- la prise en charge sanitaire, psychologique et sociale des détenues ;
- les modalités d'accès aux formations, aux activités de réinsertion et aux contacts familiaux ;
- les implications de genre dans la gestion du système carcéral.

Cette interpellation s'adresse en premier lieu à Madame la Ministre de la Justice, ainsi qu'à Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité, et est souhaitée pour le mois de juin 2026.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Taina Bofferding  
Députée